

**REACH - DÉCLARATION POUR LES PRODUITS À BASE DE SUBSTANCES CHIMIQUES  
D'APRÈS LE REGLEMENT REACH CE/1907/2006  
POUR TOUS LES PRODUITS PROVENANT DE RHEINZINK**

1. Les produits livrés par RHEINZINK ou leurs substances chimiques relèvent-ils de l'obligation d'enregistrement sous REACH ?  
 Oui  
 Non
  
2. Si oui, sont-ils déjà enregistrés par RHEINZINK ou les fournisseurs respectifs des substances ?  
par RHEINZINK :  
 pré-enregistré  
 enregistré  
 planifié  
 non applicable (article)  
par les fournisseurs :  
 pré-enregistré  
 enregistré  
 planifié
  
3. Des substances très préoccupantes d'après la liste des substances SVHC (édition 02.12.2019) sont-elles contenues dans vos produits (> 0,1%) ?  
 Oui, le plomb est un des composants du fil utilisé pour la soudure du zinc-titane. Lors de la soudure des produits d'évacuation des eaux pluviales, le seuil de 0,1% peut être dépassé. La liste des produits concernés est disponible sur simple demande.  
Les produits ne contenant pas de soudure ne contiennent **aucune** substance SVHC.  
 Non